

Supersedes Date 25-oct.-2017

Date de révision 04-août-2023

Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 11667
Numéro du fiche de données de sécurité 11667
Nom du produit CAFLON BS6580

Autres moyens d'identification

Synonymes ANTIFREEZE OAT, ANTIFREEZE CAFLON OAT, ANTIFREEZE CAFLON OAT 50% SOLUTION

Substance pure/mélange Mélange

Contient ETHANEDIOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Milieu caloporteur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
National Emergency Telephone Number Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe |112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient ETHANEDIOL

**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)

				[CLP]			
ETHANEDIOL 107-21-1	90 - 100%	01-211945681 6-28-0000	203-473-3	STOT RE 2 (H373) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-
2-ETHYLHEXANOIC ACID, SODIUM SALT 19766-89-3	0 - 10%	01-211948894 2-23-0000	243-283-8	Repr. 2 (H361d)	-	-	-
METHYL 1H BENZOTRIAZOLE 29385-43-1	0 - 10%	01-211997908 1-35-0000	249-596-6	Aquatic Chronic 2 (H411) Repr. 2 (H361d) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
ETHANEDIOL 107-21-1	4700	10600	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
METHYL 1H BENZOTRIAZOLE 29385-43-1	675	4000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Une intervention médicale est nécessaire si les symptômes semblent liés de façon évidente à l'inhalation. Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Une intervention médicale est nécessaire si les symptômes semblent liés de façon évidente à l'inhalation.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Nettoyer la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion Nocif en cas d'ingestion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Note au médecin**

If several ounces (60 - 100 ml) of ethylene glycol have been ingested, early administration of ethanol may counter the toxic effects (metabolic acidosis, renal damage). Consider hemodialysis or peritoneal dialysis & thiamine 100 mg plus pyridoxine 50 mg intravenously every 6 hours. If ethanol is used, a therapeutically effective blood concentration in the range of 100 - 150 mg/dl may be achieved by a rapid loading dose followed by a continuous intravenous infusion. Consult standard literature for details of treatment. 4-Methyl pyrazole (Antizol®) is an effective blocker of alcohol dehydrogenase and should be used in the treatment of ethylene glycol (EG), di- or triethylene glycol (DEG, TEG), ethylene glycol butyl ether (EGBE), or methanol intoxication if available. Fomepizole protocol: loading dose 15 mg/kg intravenously, follow by bolus dose of 10 mg/kg every 12 hours; after 48 hours, increase bolus dose to 15 mg/kg every 12 hours. Continue fomepizole until serum methanol, EG, DEG, TEG or EGBE are undetectable. The signs and symptoms of poisoning include anion gap metabolic acidosis, CNS depression, renal tubular injury, and possible late stage cranial nerve involvement. Respiratory symptoms, including pulmonary edema, may be delayed. Persons receiving significant exposure should be observed 24-48 hours for signs of respiratory distress. In severe poisoning, respiratory support with mechanical ventilation and positive end expiratory pressure may be required. Maintain adequate ventilation and oxygenation of the patient. If lavage is performed, suggest endotracheal and/or esophageal control. Danger from lung aspiration must be weighed against toxicity when considering emptying the stomach. If burn is present, treat as any thermal burn, after decontamination. Treatment of exposure should be directed at the control of symptoms and the clinical condition of the patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés CO2, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool. Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Inonder la zone d'eau. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique
ETHANEDIOL 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm

	STEL: 104 mg/m ³ *	STEL: 104 mg/m ³ D*
--	----------------------------------	-----------------------------------

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ETHANEDIOL 107-21-1	-	106 mg/kg/day [6]	35 mg/m ³ [7]
2-ETHYLHEXANOIC ACID, SODIUM SALT 19766-89-3	-	2 mg/kg bw/day [4] [6]	14 mg/m ³ [4] [6]
METHYL 1H BENZOTRIAZOLE 29385-43-1	-	0.3 mg/kg/day [4] [6]	21.2 mg/m ³ [4] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible
Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ETHANEDIOL 107-21-1	-	53 mg/kg/day [6]	7 mg/m ³ [6]
2-ETHYLHEXANOIC ACID, SODIUM SALT 19766-89-3	1 mg/kg bw/day [4] [6]	-	3.5 mg/m ³ [4] [6]
METHYL 1H BENZOTRIAZOLE 29385-43-1	0.01 mg/kg/day [4] [6]	0.01 mg/kg/day [4] [6]	0.35 mg/m ³ [4] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
ETHANEDIOL 107-21-1	10 mg/l	10 mg/L	1 mg/l	10 mg/L	-
2-ETHYLHEXANOIC ACID, SODIUM SALT 19766-89-3	0.36 mg/L	0.493 mg/L	0.036 mg/L	-	-
METHYL 1H BENZOTRIAZOLE 29385-43-1	0.008 mg/l	0.086 mg/L	0.02 mg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
ETHANEDIOL 107-21-1	37 mg/kg	3.7 mg/kg	199.5 mg/L	1.53 mg/kg	199.5 mg/l
2-ETHYLHEXANOIC ACID, SODIUM SALT 19766-89-3	0.301 mg/kg sediment dw	0.0301 mg/kg sediment dw	71.7 mg/L	0.0579 mg/kg soil dw	-
METHYL 1H BENZOTRIAZOLE 29385-43-1	0.117 mg/kg/day	0.292 mg/kg/day	39.4 mg/L	0.0187 mg/kg/day	39.4 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Clear liquid
Couleur	Various colours
Odeur	Mild
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété

Valeurs

Remarques • Méthode

Point de fusion / point de congélation

Aucune information disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Aucune information disponible.

Inflammabilité

Aucune information disponible.

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune information disponible.

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair		Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Soluble in water	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	1.06 - 1.14	
Masse volumique apparente		Aucune information disponible.
Densité de liquide		Aucune information disponible.
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie		Aucune information disponible.
Distribution granulométrique		Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable. Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Oxidising agents.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Reins.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Si plusieurs onces (60 - 100 ml) d'éthylène glycol ont été ingérées, l'administration précoce d'éthanol peut contrer les effets toxiques (acidose métabolique, des lésions rénales). Envisager une hémodialyse ou une dialyse péritonéale et la thiamine 100 mg plus pyridoxine 50 mg par voie intraveineuse toutes les 6 heures. Si de l'éthanol est utilisé, une concentration sanguine thérapeutiquement efficace de l'ordre de 100 à 150 mg / dl peut être obtenue par une dose de charge rapide suivie d'une perfusion intraveineuse continue. Consultez la documentation de référence pour les détails du traitement. 4-méthyl pyrazole (Antizol®) est un inhibiteur efficace de l'alcool déshydrogénase et doit être utilisé dans le traitement de l'éthylène glycol (EG), l'éther di-ou triéthylène glycol (DEG, TEG), l'éthylène glycol butyl (EGBE), ou du méthanol intoxication si disponible. Protocole Fomépipazole: dose de charge de 15 mg / kg par voie intraveineuse, suivi par bolus de 10 mg / kg toutes les 12 heures; après 48 heures, augmenter la dose de bolus de 15 mg / kg toutes les 12 heures. Continuer jusqu'à ce que le méthanol fomépizole de sérum, EG, DEG, TEG ou EGBE sont indétectables. Les signes et symptômes d'intoxication sont anion acidose métabolique, dépression du SNC, lésion tubulaire rénale, et tardivement possible atteinte des nerfs crâniens. Les symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peut tarder. Personnes ayant été exposées de façon importante doivent être observées 24-48 heures en cas de détresse respiratoire. En cas d'intoxication grave, une assistance respiratoire par ventilation mécanique à pression expiratoire positive peut être nécessaire. Maintenir une ventilation et d'oxygénation du patient adéquate. Si un lavage est effectué, suggérer un examen endotrachéal et / ou oesophagien. Le risque d'aspiration dans les poumons doit être pesé contre la toxicité lorsqu'on envisage un lavage de l'estomac. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique, après décontamination. Le traitement doit être orienté vers le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Le produit ne contient aucune substance connue comme étant dangereuse pour la santé ou pour l'environnement à des concentrations exigeant une prise en compte.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
ETHANEDIOL	EC50: 6500 - 13000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =41000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 14 - 18mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =27540mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =40761mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 40000 - 60000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =16000mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna)
2-ETHYLHEXANOIC ACID, SODIUM SALT	-	LC50: >100mg/L (96h, Oryzias latipes)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation MATERIAL DOES NOT BIOACCUMULATE.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
ETHANEDIOL	-1.36
2-ETHYLHEXANOIC ACID, SODIUM SALT	1.3
METHYL 1H BENZOTRIAZOLE	1.083

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
ETHANEDIOL	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
2-ETHYLHEXANOIC ACID, SODIUM SALT	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
METHYL 1H BENZOTRIAZOLE	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et**

d'environnementRéglementations nationales**France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
ETHANEDIOL 107-21-1	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)
aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux**TSCA**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDSL

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECL

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Jitendra Panchal
Préparée par

Supersedes Date 25-oct.-2017

Date de révision 04-août-2023

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité